



Analyse VOX Mai 2022

Complément d'enquête et analyse
sur la votation populaire fédérale du 15 mai 2022

Équipe du projet

Lukas Golder : Co-directeur

Martina Mousson : Directrice de projets

Tobias Keller : Directeur de projet

Aaron Venetz : Chef de projets de données/programmeur

Olga Jenzer : Collaboratrice scientifique, domaine Science des données

Margret Tschanz : Collaboratrice de projet / Collaboratrice administrative

Roland Rey : Collaborateur administratif

Table des matières

1	LES CONSTATS CAPITAUX	4
2	LA PARTICIPATION	6
3	LA FORMATION DE L'OPINION	10
3.1	La signification des projets	10
3.2	Les difficultés de compréhension et le moment de décision	10
3.3	L'acquisition d'information	11
4	LOI SUR LE CINÉMA	14
4.1	La situation de départ, projet et recommandations	14
4.2	La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux	15
4.3	Les motifs	18
4.4	La résonance des arguments des votations	20
5	LOI SUR LA TRANSPLANTATION	22
5.1	La situation de départ, projet et recommandations	22
5.2	La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux	23
5.3	Les motifs	26
5.4	La résonance des arguments des votations	29
6	FRONTEX	31
6.1	La situation de départ, projet et recommandations	31
6.2	La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux	32
6.3	Les motifs	35
6.4	La résonance des arguments des votations	38
7	ANNEXE	40
7.1	Rapport technique	40
7.2	A propos de l'étude	44
7.3	L'équipe du gfs.bern	45

1 Les constats capitaux

Les votations du 15 mai 2022 n'ont mobilisé que peu de monde. A peine 40 % de l'électorat a fait usage de ses voix relativement à la loi sur le cinéma, à la loi sur la transplantation et à «Frontex». Cela est dû entre autres à l'agression de l'Ukraine par la Russie, qui a dominé les unes des médias pendant les campagnes préparatoires aux votations, à l'importance personnelle en partie réduite des projets de votation et à la suspension des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19, raisons pour lesquelles les décisions politiques ne sont plus aussi présentes qu'auparavant dans la vie quotidienne de certaines personnes membres de l'électorat. Mais les personnes qui ont voté ont suivi trois fois le Conseil fédéral et le Parlement: Le Oui à la loi sur le cinéma a été adopté avec l'idée de renforcer la création cinématographique en Suisse. Le Oui à la loi sur la transplantation vise, selon l'avis d'une nette majorité, à sauver des vies étant donné que plus d'organes seront donnés. Le Oui à Frontex est un signe clair en faveur de plus de sécurité en Europe dans le domaine de la criminalité et dans la lutte contre les migrations illégales. C'est ce que prouvent les résultats de l'enquête menée auprès de 3'231 titulaires du droit de vote lors de l'analyse VOX de mai 2022. L'étude a été réalisée par le gfs.bern et financée par la Chancellerie fédérale.

Source de financement juste et nouvelle de l'industrie suisse du cinéma Modification de la loi sur le cinéma

La modification de la loi sur le cinéma veut supprimer l'inégalité de traitement entre les chaînes de télévision et les services de streaming. En effet, non seulement les chaînes de télévision suisses mais aussi les services de streaming doivent être soumis à une obligation d'investissement. L'électorat a clairement entériné cette initiative. Les jeunes et les moins jeunes, les femmes et les hommes – presque toutes les catégories sociodémographiques ont en majorité voté Oui. Une décomposition par appartenance politique montre toutefois que les personnes issues de la droite de l'échiquier politique, celles qui sympathisent avec l'UDC, ont en majorité voté contre. Pour ces personnes, l'État s'immisce inutilement dans l'économie du fait aussi que le secteur de la culture reçoit déjà suffisamment de subventions. Pour la majorité de l'électorat, un argument surtout a été important: il s'agit de fortifier l'industrie du cinéma suisse, raison pour laquelle elle a besoin de nouvelles sources de financement. Cela est juste, cela crée de l'emploi et le secteur économique local profite (comme avant) de commandes. Pour ces raisons, les services de streaming devront dorénavant passer eux aussi à la caisse et investir dans le secteur cinématographique suisse.

Sauver plus de vies grâce à la nouvelle loi sur la transplantation Modification de la loi sur la transplantation d'organes

La modification de la loi sur la transplantation a pour effet que les personnes qui ne désirent pas faire don de leurs organes doivent le consigner par écrit de leur vivant – il s'agit de la solution dite de l'opposition. L'électorat a clairement adopté cette initiative. Presque aucun sous-groupe, dans l'électorat, n'a voté en majorité Non. Plus une personne se situe politiquement à gauche et plus elle a voté Oui. De même, ont voté Oui les

personnes qui font confiance à la science, à l'OFSP, à la médecine classique, aux chirurgiennes et chirurgiens. Pour ces personnes, il est clair que la solution de l'opposition va sauver des vies et que les parents et proches se sentiront soulagés de ne pas avoir à décider eux-mêmes. Les votants-es en faveur du Non se situent en majorité complètement à droite, ils sympathisent avec l'UDC et font énormément confiance aux églises libres. Pour ces personnes, le droit à un corps intact est un aspect capital et l'État n'a pas à s'immiscer dans les dons d'organes. Le Oui clair prononcé par l'électorat conduit à l'introduction de la solution de l'opposition.

Large alliance politique en faveur de l'extension de Frontex, l'agence de protection des frontières

Reprise du Règlement de l'UE relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes – Arrêté fédéral (Frontex)

L'extension de Frontex a obtenu une nette majorité dans le contexte de la guerre en Ukraine, au premier chef en raison de considérations relevant de la politique de sécurité et non pas de la politique européenne. Beaucoup de votants-es avaient certes conscience de la critique dont les méthodes de travail et les dérives de Frontex font l'objet, mais pour beaucoup de votants-es en faveur du Oui, une meilleure protection des frontières extérieures de l'espace Schengen moyennant plus de ressources et de personnel a constitué le motif décisif. L'alliance politique du PVL et du Centre jusqu'à la bordure complètement à droite de l'échiquier a répondu plutôt à l'unisson aux slogans en faveur d'une extension de cette agence de l'UE, fait remarquable lorsqu'on connaît l'attitude critique dont les sympathisants-es de l'UDC font montre envers de nombreux dossiers de l'UE. Sur le côté gauche, la situation était plus controversée. Les votants-es complètement à gauche ou celles et ceux qui ne font pas confiance aux institutions politiques dédiées à la sécurité, se sont majoritairement exprimés contre l'extension, tandis que la gauche modérée votait plutôt pour le projet relatif à Frontex. Les sympathisants-es du PS et des Verts n'ont suivi que de justesse les mots d'ordre (Non) des dirigeants de leurs partis.

La deuxième votation organisée en 2022 a elle aussi peu mobilisé l'électorat

La participation

Avec environ 40 %, la participation aux votations du 15 mai 2022 a de nouveau été comparativement basse, un peu plus basse même qu'en février 2022 avec 44 % de participation. Les projets ne sont visiblement pas parvenus à mobiliser l'électorat comme ils y étaient parvenus à l'époque en 2021. Ainsi par exemple, une très forte participation au vote (65,7 %) avait été atteinte en novembre 2021, ce qui était dû aux projets très mobilisateurs mis aux votations (la loi sur la COVID-19 par exemple). En mai 2022 l'importance personnelle des projets a reçu une note moyenne de 7.4 sur 10 pour la loi sur la transplantation et de 6.9 pour Frontex, mais assortie d'un bémol: la loi sur le cinéma a été notée 4.3 sur 10, synonyme d'une très faible importance personnelle.

Les projets mis aux votations

Lors de la votation du 15 mai 2022, l'électorat suisse avait à se prononcer sur trois projets. Ces trois projets – la modification de la loi sur le cinéma, la modification de la loi sur la transplantation et «Frontex» – ont été adoptés.

2 La participation

Le 15 mai 2022, les titulaires du droit de vote suisses ont voté sur un référendum législatif, un contre-projet indirect et un accord international contre lequel le référendum facultatif a été lancé avec succès:

1. Modification du 1er octobre 2021 de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (loi sur le cinéma)
2. Modification du 1er octobre 2021 de la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (loi sur la transplantation)
3. Reprise du règlement de l'UE relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes-Arrête fédéral (Frontex)

Le taux de participation a été de 40,3 pour cent pour la loi sur la transplantation et de 40,0 pour cent pour la loi sur le cinéma et sur Frontex.¹ La deuxième votation en 2022 a également produit des valeurs nettement plus basses que lors des quatre votations en 2021 et plus basses que la moyenne de longues années.

Le tableau 1 représente la participation estimée aux votations, à l'aide de paramètres sociodémographiques sélectionnés. Les jeunes participent dans une large mesure en fonction de l'intérêt qu'ils portent aux projets, tandis que les hommes plus âgés considèrent encore la participation comme un devoir civique. Cela explique en partie les différences à nouveau importantes selon l'âge et les différences minimales dans l'ensemble selon le sexe. Les hommes de plus de 65 ans ont participé dans une proportion supérieure à la moyenne (64%), tandis que la tranche d'âge des 18-29 ans est clairement en dessous de la moyenne, bien que la différence entre les sexes soit ici moins nette : Les hommes de moins de trente ans ont participé au vote à 33 pour cent et les femmes à 34 pour cent.

Comme d'habitude, le fait d'être issu d'un milieu universitaire et d'avoir des revenus plus élevés favorise la participation systématique, indépendamment de l'intérêt porté aux différents projets de loi.

Tableau 1: Participation estimée selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des titulaires du droit de vote)

Paramètres	Participation (%) (pondérée)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	40.3	3181	
Age			V=.19***
18-29 ans	33	446	± 4.4
30-39 ans	34	455	± 4.4
40-49 ans	34	521	± 4.1
50-59 ans	35	683	± 3.6
60-69 ans	48	542	± 4.2

¹ [Lien vers bfs.admin.ch](https://www.bfs.admin.ch)

Paramètres	Participation (%) (pondérée)	N	V de Cramér / Erreur type
70 ans et plus	57	534	± 4.2
Sexe			V=.03
Femmes	39	1659	± 2.3
Hommes	42	1522	± 2.5
Sexe et âge			V=.21***
Femmes / 18-39 ans	34	471	± 4.3
Hommes / 18-39 ans	33	430	± 4.4
Femmes / 40-65 ans	35	779	± 3.3
Hommes / 40-65 ans	37	727	± 3.5
Femmes / plus de 65 ans	50	409	± 4.9
Hommes / plus de 65 ans	64	365	± 4.9
Niveau de formation			V=.17***
sans formation postobligatoire	31	322	± 5.1
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	33	1124	± 2.8
Maturité/Éducation professionnelle supérieure	43	783	± 3.5
École technique/Université/EPF/Doctorat	53	839	± 3.4
Revenu du foyer			V=.08**
jusqu'à 3'000 CHF	37	154	± 7.6
3'000 - 5'000 CHF	33	398	± 4.6
5'000 - 7'000 CHF	40	520	± 4.2
7'000 - 9'000 CHF	43	441	± 4.6
9'000 - 11'000 CHF	42	411	± 4.8
plus de 11'000 CHF	45	681	± 3.7

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré d'enquêtés-es (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de l'indépendance des variables, c.-à-d. H0 : V=0) et erreurs types. *** = p < 0.001, ** = p < 0.01, * = p < 0.05.

L'orientation et l'engagement politique sont également importants pour expliquer la mobilisation en février 2022 (tableau 2). Dans ce contexte, l'intérêt pour la politique est toujours, et presque naturellement, particulièrement important. Celles et ceux qui ne se situent pas au centre de l'échiquier politique, mais à gauche ou à droite, ont une probabilité de 50 pour cent ou plus d'avoir participé au vote. Celles et ceux qui s'orientent eux/elles-mêmes vers le centre politique ont participé au vote pour environ un tiers d'entre eux/elles. Les pôles politiques ont également été un peu plus mobilisés compte tenu de la sympathie des partis : un peu plus de la moitié des sympathisants-es de l'UDC,

du PS et des Verts ont participé, tandis que le taux de participation des sympathisants-es des Verts libéraux, du PLR et du Centre était inférieur à la barre des 50 pour cent.

Fin mars 2022, deux mesures de lutte contre la pandémie de Covid-19 ont été relâchées en même temps avec la suppression de l'obligation de porter un masque dans les transports publics et celle de la quarantaine. Lors de la campagne pour le vote de mai, l'attention des médias s'est déplacée de la crise du Covid vers la guerre en Ukraine. Une fois de plus, dans ce nouveau contexte, la mobilisation des personnes ayant une faible confiance envers le gouvernement était relativement faible. Dans le contexte d'une faible couverture médiatique, une certaine lassitude politique a été observée dans le contexte médiatique avec la réduction des mesures contre la Covid-19². Le même constat peut être fait en ce qui concerne la faible participation des personnes méfiantes à l'égard du gouvernement.

Tableau 2: Participation selon des paramètres politiques (en pourcentage des électeurs-trices)

Paramètres	Participation (%) (pondérée)	n	V de Cramér / Erreur type
Total	40.3	3181	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=.17***
complètement à gauche (0- 2)	58	328	± 5.3
à gauche (3,4)	43	596	± 4
au centre (5)	33	869	± 3.1
à droite (6,7)	50	601	± 4
complètement à droite (8-10)	48	363	± 5.1
Sympathie pour un parti			V=.22***
UDC	53	490	± 4.4
PLR	42	343	± 5.2
Le Centre	48	474	± 4.5
PVL	41	479	± 4.4
PS	51	217	± 6.7
Verts	55	224	± 6.5
autre parti	53	169	± 7.5
Aucune	21	354	± 4.2
Intérêt politique			V=.44***
très intéressé	79	466	± 3.7

² Moniteur de vote du FÖG Mai 2022

Paramètres	Participation (%) (pondérée)	n	V de Cramér / Erreur type
plutôt intéressé	51	1600	± 2.5
plutôt pas intéressé	19	874	± 2.6
pas du tout intéressé	8	199	± 3.7
Confiance envers le Conseil fédéral			V=.05
très réduite à réduite (0-4)	36	312	± 5.3
moyenne (5)	38	528	± 4.1
élevée (6-7)	40	832	± 3.3
très élevée (8-10)	43	1402	± 2.6

La troisième raison la plus souvent invoquée pour ne pas participer est que les sujets de vote n'intéressaient pas. Avec les difficultés liées aux prises de décision (« les sujets de vote étaient trop compliqués »), il s'agit là d'un indicateur relativement fiable pour expliquer une participation inférieure à la moyenne. Indépendamment de la participation effective, des proportions toujours plus élevées indiquent avoir oublié la date ou avoir été empêchées. Ce sont les deux principales raisons invoquées par les non-participants-es. En conséquence, l'enquête ne révèle pas de désintéressement systématique pour la politique chez les non-participants-es. Les déclarations allant dans ce sens sont relativement rares.

Tableau 3: Motifs de non-participation aux votations (en % des non-participants-es)

Motifs de non-participation	Part estimée (%) (pondérée)	N
J'ai oublié de participer aux votations	34	422
J'ai été empêché	26	308
Les thèmes des votations ne m'intéressaient pas	17	180
Je n'ai pas pu me décider	11	116
Les thèmes des votations étaient trop compliqués	7	83
Je pense que les votations ne changent rien de toute façon	6	71
Je suis parti-e du principe que le résultat des votations allait être clair	5	62
Je ne participe jamais, par principe, aux votations	5	55
J'estime que de toute façon ma voix personnelle ne fera pas pencher la balance	5	62
Je me méfie des processus démocratiques	2	28
Ne sais pas / pas de réponse	4	53

La cohorte de non-participants-es se chiffre à 1'175. Des indications multiples étaient possibles.

3 La formation de l'opinion

3.1 La signification des projets

Les enquêtés-es ont été priés-es d'indiquer l'importance que chaque projet revêtait à leurs yeux (tableau 4). Cette note s'est chiffrée à 4.3 sur une échelle de 0 à 10 pour la loi sur le cinéma, à 7.4 pour la loi sur la transplantation et à 6.9 pour le projet relatif à Frontex. D'un point de vue individuel, le débat éthique sur la loi sur la transplantation était donc plus important que les deux autres projets de loi. Les valeurs moyennes de ces deux projets de loi ne sont toutefois pas très élevées dans l'ensemble. Cependant, la valeur pour la loi sur le cinéma est très basse avec 4.3. En novembre 2021, l'initiative sur la justice avait une signification personnelle presque aussi basse, mais toujours nettement plus élevée, avec 5.1.

Tableau 4: Importance personnellement accordée aux projets
(parts de perception de l'importance en pourcentage des votants-es en faveur du Oui ou du Non)

Niveau d'importance	Loi sur le cinéma		Loi sur la transplantation		Frontex	
	Votant-e-s en %	n	Votant-e-s en %	n	Votant-e-s en %	N
très faible (0-1)	19	285	6	79	4	64
faible (2-4)	30	527	6	101	11	180
moyen (5)	16	312	10	167	15	242
élevé (6-8)	29	536	37	678	42	724
très élevé (9-10)	6	121	41	839	29	482
Valeur moyenne (totale)	4.3	1781	7.4	1864	6.9	1692

Remarques : Entrent dans l'analyse uniquement les personnes qui ont voté soit Oui soit Non. Les réponses « ne sais pas » ou les refus de répondre n'ont pas été pris en compte. Résultats pondérés. En raison des arrondis, le total peut différer légèrement de 100 pour cent.

3.2 Les difficultés de compréhension et le moment de décision

Un tiers des personnes interrogées ont eu des difficultés à comprendre le projet Frontex, ce qui est un chiffre relativement élevé. Près des trois quarts des personnes interrogées ont pu juger (plutôt) facilement la loi sur le cinéma, tandis qu'il était (plutôt) facile pour un pourcentage relativement élevé de 87 pour cent de se faire une opinion sur la loi sur la transplantation. La perspective individuelle a probablement joué un rôle surtout dans le cas de la loi sur la transplantation, tandis que les informations médiatiques ont été plus importantes dans le cas de l'accord Frontex. Les valeurs varient assez fortement, mais elles ne représentent pas les valeurs extrêmes de ces dernières années.

Tableau 5: Difficulté de compréhension (en % des votants-es)

Difficultés de compréhension	Loi sur le cinéma		Loi sur la transplantation		Frontex	
	Votant-e-s en %	n	Votant-e-s en %	N	Votant-e-s en %	N
plutôt facile	73	1216	87	1664	66	1052
plutôt difficile	27	471	13	200	34	563
N (total)		1687		1864		1615

Les personnes interrogées ont indiqué quand elles s'étaient décidées pour le Oui ou pour le Non (tableau 8). En ce qui concerne la loi sur la transplantation, 76 pour cent ont déclaré avoir été décidés dès le début. Alors que pour la loi sur la transplantation, seuls 19 pour cent pensent s'être décidés pendant la campagne de votation, ils et elles étaient plus d'un tiers pour chacun des deux autres projets. À cela s'ajoutent 13 pour cent pour la loi sur le cinéma et 14 pour cent pour Frontex, qui n'ont apparemment pris leur décision qu'au dernier moment.

Tableau 6: Moment de décision (en % des votants-es)

Moment de décision	Loi sur le cinéma		Loi sur la transplantation		Frontex	
	Votant-e-s en %	n	Votant-e-s en %	n	Votant-e-s en %	n
clair depuis le début	50	803	76	1473	51	794
pendant la campagne des votations	37	654	19	303	36	601
au dernier moment	13	260	5	105	14	264
N (total)		1717		1881		1659

3.3 L'acquisition d'information

Les canaux d'information par lesquels les votants-es se sont informés-es sur les projets proposés aux votations se présentent dans un ordre similaire à celui des votations antérieures (tableau 10). D'un côté est indiquée la part d'utilisateurs-trices, de l'autre l'intensité (échelle : 1-10) avec laquelle ils et elles se sont informés-es à l'aide de ce média.

La brochure fédérale explicative (83%) et les articles dans les journaux (81%) et les émissions télévisées sur les votations (73%) ont de nouveau été les trois principaux canaux leur ayant permis de s'informer sur les projets. Avec des moyennes de 5.9 à 6.5, ces sources ont aussi été prises en compte plus intensément que la totalité des autres sources. Les émissions sur les votations à la radio (62%) et les pages d'actualité sur Internet (62%) ont été fréquemment utilisées aussi, mais avec une moindre intensité (resp. 5.2 et 5.3). L'espace rémunéré a été particulièrement peu actif lors du vote de mai³. Les

³ Analyse des annonces APS Mai 2022

journaux de votation ou les dépliants (61%), les annonces dans les journaux (53%) ou les affiches dans la rue (50%) atteignent néanmoins la moitié des votants-es, voire plus. Les sondages d'opinion ont été utilisés par 47 pour cent des votants-es. Les articles non rédactionnels présentent un certain intérêt : Les lettres de lecteurs-trices dans les journaux ou les commentaires de lecteurs-trices dans les forums Internet (56%), les commentaires sur les portails d'information en ligne (39%) ainsi que les articles sur les médias sociaux (30%) atteignent une portée remarquable et sont considérés comme ayant une intensité moyenne. Bien que la publicité politique soit interdite à la radio et à la télévision, les films diffusés sur Internet (qu'ils soient publicitaires ou informatifs) atteignent aujourd'hui un tiers des votants-es. L'application VoteInfo a été la moins remarquée de tous les médias (29%), mais elle a été utilisée avec une grande intensité (5.4).

Tableau 7: Utilisation des médias (parts en % des votants-es)

Canaux d'information	Part d'utilisation en %	Intensité d'utilisation Valeur moyenne	Nombre d'indications (non pondérées)
La brochure fédérale explicative	83	6.5	1716
Articles dans les journaux	81	6.4	1638
Émissions sur les votations à la télévision	73	5.9	1494
Pages d'actualités sur Internet	62	5.2	1256
Émissions sur les votations à la radio	62	5.3	1278
Journaux sur les votations ou dépliants	61	4.6	1226
Courrier des lecteurs-trices dans les journaux ou commentaires des lecteurs-trices dans les forums Internet	56	4.1	1095
Annonces dans les journaux	53	4	1059
Affiches dans la rue	50	3.4	1001
Sondages d'opinion	47	4	957
Commentaires sur les portails d'actualité en ligne	39	4	818
Communiqués au poste de travail	34	3.9	693
Films et clips vidéo sur Internet, sur YouTube par exemple	33	4	641
Réseaux sociaux comme Facebook, Twitter ou Instagram	30	3.9	568
App VoteInfo de la Confédération	29	5.4	596

Résultats pondérés. Remarques : La deuxième colonne (« Part d'utilisation en % ») indique la part de votants-es qui ont utilisé les canaux d'information respectifs. La troisième colonne (« Intensité d'utilisation ») informe en revanche sur l'intensité d'utilisation du média respectif (moyenne arithmétique de l'intensité d'utilisation, entre 1 et 10). A cette fin, seules les indications fournies par les utilisatrices et utilisateurs effectifs du média respectif ont été prises en compte. Total: n = 2'006.

Avec la grande portée des canaux en ligne, de nouvelles routines de recherche d'informations se forment. Il n'y a pas toujours des différences aussi nettes le long des routines médiatiques dans le comportement de vote que la dernière fois en novembre 2021, lorsque la votation COVID-19 a entraîné une forte mobilisation et polarisation. En mai 2022, cette différence n'était évidente que pour le projet Frontex. Il n'y a pas de différences majeures en ce qui concerne la loi sur le cinéma et la loi sur la transplantation. Pour le projet de loi Frontex, les personnes qui s'informent principalement hors ligne ont voté Oui un peu plus nettement (79%) que les personnes qui s'informent en ligne et hors ligne (67%) ou qui s'informent principalement en ligne (65%).

Tableau 8: Mode d'information politique (en % des votants-es)

Canaux de communication	Loi sur le cinéma			Loi sur la transplantation			Frontex		
	% de votants-es oui	n	Erreur type	% de votants-es oui	n	Erreur type	% de votants-es oui	n	Erreur type
en ligne (via Internet)	54	311	± 5.5	65	322	± 5.2	65	295	± 5.5
les deux approximativement à égalité	60	705	± 3.6	62	733	± 3.5	67	674	± 3.5
hors ligne (presse imprimée, télévision ou radio)	59	744	± 3.5	58	767	± 3.5	79	720	± 3
N (total) / V de Cramér		1760	V=.05		1822	V=.05		1689	V=.14

Résultats pondérés. Exemple de lecture : De toutes les personnes qui ont indiqué « en ligne » comme canal de communication et qui ont voté au sujet de la loi sur le cinéma, 54 pour cent ont voté Oui.

4 Loi sur le cinéma

4.1 La situation de départ, projet et recommandations

Avec la loi fédérale sur la production et la culture cinématographiques, le Conseil fédéral et le Parlement ont voulu combler une lacune née de l'évolution numérique et supprimer l'inégalité de traitement entre les chaînes de télévision et les services de streaming. En Suisse, les chaînes de télévision nationales sont tenues d'investir 4 pour cent de leur chiffre d'affaires dans la création cinématographique suisse. Ils fournissent ainsi une contribution importante à la production cinématographique nationale. Comme les films et les séries sont toutefois de plus en plus souvent proposés à la demande sur Internet (streaming), les services de streaming doivent également être soumis à cette obligation d'investissement. Ils peuvent soit participer directement à des productions de films et de séries suisses, soit s'acquitter d'une taxe d'exemption dont le produit est affecté à la promotion du cinéma suisse. De plus, l'offre des services de streaming doit être composée à 30 % de films ou de séries produits en Europe.

Le référendum contre la loi sur le cinéma a été lancé avec succès par les représentants des jeunes partis du PLR, de l'UDC et du PVL. 51'972 signatures valables ont été récoltées par le comité référendaire et déposées le 20 janvier 2022. En conséquence, la loi sur le cinéma a fait l'objet d'une votation le 15 mai 2022.

Selon le Conseil fédéral et le Parlement, la loi veille à ce que les chaînes de télévision et les services de streaming nationaux et étrangers soient mis sur un pied d'égalité. Les chaînes de télévision étrangères avec des fenêtres publicitaires suisses devront également contribuer à la diversité de l'offre cinématographique. La loi garantit également qu'une petite partie du chiffre d'affaires réalisé en Suisse reste en Suisse. Cela permet de créer des emplois et de générer des contrats pour l'économie locale. Les Verts libéraux, Le Centre, le PS et les Verts ont soutenu le projet par leur mot d'ordre (national) « Oui ».

Ce n'est pas le cas du PRD et de l'UDC, qui se sont opposés (au niveau national) au projet. Selon eux, l'obligation d'investir dans la création cinématographique suisse équivaut à une taxe spéciale pour les plateformes de streaming, qui se répercute sur le prix des abonnements. De plus, il est injuste que les services de streaming doivent mettre 30 % de leur programme à la disposition des films européens. Cette exigence limite la liberté des consommateurs et désavantage les productions d'autres régions du monde.

La loi sur le cinéma a été adoptée par 58.4 pour cent de Oui. La demande a été particulièrement bien accueillie en Suisse romande (FCH : 71.6%, DCH : 54.6%, ICH : 57.9%)⁴.

⁴ [Lien d'accès à une analyse de l'OFS par région linguistique et type d'agglomération](#)

4.2 La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux

LES ATTITUDES POLITIQUES fournissent des indications sur les raisons pour lesquelles la loi sur le cinéma a été adoptée malgré les mots d'ordre négatifs de grands partis (tableau 13).

DANS L'ENSEMBLE, le soutien s'avère relativement large. Les votes négatifs se concentrent dans le **CAMP POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE LIBÉRAL DE DROITE**. De plus, les personnes qui **SE MÉFIENT DES ACTEURS CULTURELS** ont plutôt voté Non.

Dans le **DÉTAIL**, il s'avère que plus une personne se range à gauche **SUR L'ÉVENTAIL POLITIQUE GAUCHE-DROITE** et plus elle a eu tendance à voter Oui : les « complètement à gauche » présentent une part de Oui de 92 pour cent, mais les « complètement à droite » présentent en revanche une part de 29 pour cent.

Un tableau similaire ressort quant aux sympathies pour un **PARTI** : Les sympathisants-es du PVL, des Verts et du PS ont le plus souvent voté Oui (73%, 87%, 85%), suivis-es par les personnes qui trouvent un autre parti que ceux mentionnés ici sympathique (69%) ou Le Centre (54%). Le Oui net des Verts libéraux (73%) surprend tout autant que le Oui modéré des rangs du PRD (50%), les deux jeunes partis étant représentés dans le comité référendaire et le PRD ayant plaidé pour un Non au niveau national. Les sympathisants-es de l'UDC (28%) et les personnes sans affiliation politique (37%) ont majoritairement rejeté la loi sur le cinéma.

En ce qui concerne la **CONFIANCE**, les acteurs culturels s'avèrent être une référence pertinente pour la décision relative à la loi sur le cinéma : Celles et ceux qui ont une confiance moyenne à (très) élevée envers les acteurs culturels suisses ont plutôt voté Oui (59%, 67%, 82%). A l'inverse, les participants-es ayant une (très) faible confiance envers les acteurs culturels suisses ont plutôt voté Non (27%).

LES VALEURS PERSONNELLES peuvent également contribuer à expliquer le comportement de vote : Les personnes souhaitant plus d'interventions de l'État dans l'économie (86 %) ont eu plus tendance à voter Oui que celles souhaitant plus de concurrence (42 %). Celles et ceux qui souhaitent en outre une Suisse qui suit l'air du temps ont davantage voté Oui (72%) que celles et ceux qui souhaitent une Suisse qui protège ses traditions (39%).

Tableau 9: Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des votants-es effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Total	58.4	1847	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=.44***
complètement à gauche (0- 2)	92	226	± 3.6
à gauche (3-4)	78	391	± 4.1
au centre (5)	54	462	± 4.5
à droite (6-7)	42	393	± 4.9
complètement à droite (8-10)	29	238	± 5.8

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Sympathie pour un parti			V=.45***
UDC	28	278	± 5.3
PLR	50	329	± 5.4
Le Centre	54	213	± 6.7
PVL	73	157	± 7
PS	85	314	± 4
Verts	87	162	± 5.3
autre parti	69	100	± 9.1
aucune	37	132	± 8.3
Confiance dans les acteurs culturels			V=.41***
très réduite à réduite (0-4)	27	340	± 4.7
moyenne (5)	59	397	± 4.8
élevée (6-7)	67	495	± 4.1
très élevée (8-10)	82	471	± 3.5
Valeurs personnelles : « Une Suisse où l'État intervient plus dans l'économie, ou une Suisse où règne plus de concurrence sur le marché »			V=.34***
Plus d'interventions de l'État	86	321	± 3.8
Valeurs personnelles mitigées	63	724	± 3.5
Plus de concurrence	42	617	± 3.9
Valeurs personnelles : « Une Suisse qui va avec son temps ou une Suisse qui protège ses traditions ? »			V=.25***
Esprit du temps	72	711	± 3.3
Valeurs personnelles mitigées	56	680	± 3.7
Protéger les traditions	39	408	± 4.7

Les paramètres sociodémographiques énoncés (tableau 14) montrent cinq différences significatives, sachant que conformément au V de Cramér les différences sont (très) faibles : **L'ÂGE**, le **SEXE**, **LE NIVEAU DE FORMATION**, le **TAUX D'OCCUPATION** et **LE REVENU DU MÉNAGE**.

Le lien le plus fort se trouve avec le taux d'occupation : les personnes travaillant à temps partiel entre 50 et 89 pour cent ont voté plus clairement en faveur du oui que celles travaillant à temps plein ou à temps partiel en dessous de 50 pour cent. Les femmes (62%) ont voté un peu plus nettement en faveur de la loi sur le cinéma que les hommes, et les jeunes un peu plus nettement que les personnes plus âgées. La loi sur le cinéma n'a cependant été rejetée que par deux sous-groupes, et encore, à une faible majorité : une minorité de 49 pour cent de celles et ceux dont le revenu du ménage ne dépasse pas 3'000 CHF a voté Oui. Et les personnes souhaitant participer et ayant un niveau de formation

d'apprentissage ou de formation professionnelle de base ont également dit Non de justesse (48%).

Tableau 10: Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des votants-es effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	58.4	1847	
Age			V=.09
18-29 ans	61	194	± 6.9
30-39 ans	67	222	± 6.2
40-49 ans	54	250	± 6.2
50-59 ans	59	404	± 4.8
60-69 ans	60	364	± 5
70 ans et plus	54	413	± 4.8
Sexe			V=.07*
Femmes	62	925	± 3.1
Hommes	55	922	± 3.2
Niveau de formation			V=0.2***
sans formation postobligatoire	55	151	± 8
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	48	587	± 4
Maturité/Éducation professionnelle supérieure	57	478	± 4.4
École technique/Université/EPF/Doctorat	72	579	± 3.7
Taux d'occupation			V=.15***
A temps complet (90-100 %)	54	1152	± 2.9
A temps partiel entre 70 % et 89 %	71	256	± 5.6
A temps partiel entre 50% et 69%	68	219	± 6.2
A temps partiel moins de 50 %	55	127	± 8.7
Revenu du foyer			V=.07
jusqu'à 3'000 CHF	49	76	± 11.3
3'000 - 5'000 CHF	59	208	± 6.7
5'000 - 7'000 CHF	62	299	± 5.5
7'000 - 9'000 CHF	59	271	± 5.9
9'000 - 11'000 CHF	65	259	± 5.8
plus de 11'000 CHF	61	444	± 4.5

4.3 Les motifs

Les principaux motifs d'un Oui ou d'un Non ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les **MOTIFS DU OUI** (tableau 15) sont classables en deux catégories principales : « nouveau financement important » (44% de toutes les premières indications, 64% de toutes les indications) et « offre suisse plus importante » (7% resp. 15%).

Les personnes classées dans la catégorie **NOUVEAU FINANCEMENT IMPORTANT** sont de loin les plus nombreuses à avoir cité concrètement l'encouragement du cinéma en Suisse comme motif de Oui (25% de toutes les premières indications, 32% de toutes les indications). Dans la catégorie principale du même nom que l'argument le plus souvent cité, les personnes ayant voté Oui ont indiqué qu'une loi similaire était déjà en vigueur pour les versions nationales ou régionales (4% resp. 5%) et que la branche cinématographique avait besoin de nouvelles mesures d'encouragement (2% resp. 3%).

La deuxième catégorie se réfère avant tout à **UNE OFFRE SUISSE PLUS IMPORTANTE**. Deux arguments ont été cités dans le cas concret : La loi renforce la culture suisse (6% resp. 10%) et permet de créer une offre plus diversifiée (1% resp. 2%).

Tableau 11: Motifs de décision Pour (en % des votants-es en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Un nouveau financement est important	44	486	64	691
Promotion du cinéma en Suisse	25	285	32	360
une loi similaire s'applique déjà aux versions nationales/régionales linguistiques	4	39	5	52
L'industrie cinématographique a besoin de nouvelles mesures de soutien	2	25	3	40
Une offre suisse plus importante	7	83	15	166
renforce la culture suisse	6	58	10	114
une offre plus diversifiée (pas seulement Hollywood, par exemple)	1	8	2	27
Considérations générale (par ex. bon projet, sympathique)	5	62	6	75
Autre	3	40	4	56
Réponses visiblement fausses / confusions	0	2	0	3
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	5	66	6	81
ne sais pas / aucun motif indiqué	34	454	81	1026

Résultats pondérés. En raison des arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver à dépasser 100 %. Les enquêtés ont fréquemment noté plus d'un motif, et indépendamment de ce fait, ces personnes ont aussi toujours été interrogées sur d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêtés. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Les **MOTIFS DU NON** à la loi sur le cinéma peuvent être répartis en trois catégories : pas de quota nécessaire (20% de toutes les premières indications, resp. 33% de toutes les indications), le secteur culturel reçoit des subventions (19%, resp. 29%) et le succès à qui de droit (12% resp. 21%).

En ce qui concerne les arguments relatifs à l'**ABSENCE DE QUOTAS**, les plus souvent cités concrètement sont que l'État n'a pas à s'en mêler (6% resp. 9%), que la loi représente une atteinte inutile à la liberté économique (4% resp. 7%) et que la contrainte des quotas et des taxes est inutile (4% resp. 6%).

La deuxième catégorie d'arguments fréquemment cités concerne le **SECTEUR CULTUREL SUBVENTIONNÉ**. Concrètement, il a été indiqué que le soutien actuel était suffisant (8% resp. 14%). Par ailleurs, l'argument selon lequel les services d'abonnement comme Netflix deviennent encore plus chers a également été classé dans cette catégorie (8% resp. 11%).

La troisième catégorie de réponses porte sur le **succès à qui de droit**. On cite par exemple le fait que l'on préfère regarder des films ou des séries internationales (3% resp. 5%) ou que l'encouragement n'apporte pas plus de succès aux productions suisses (0% resp. 1%).

Tableau 12: Motifs de décision Contre (en % des votants-es en faveur du Non)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
Pas de quota nécessaire	20	123	33	190
L'État ne doit pas s'en mêler	6	30	9	42
atteinte inutile à la liberté économique	4	26	7	40
La contrainte est inutile (quota/prélèvement)	4	26	6	39
Le secteur culturel reçoit des subventions	19	125	29	186
le soutien actuel est suffisant	8	51	14	78
Les services par abonnement deviennent encore plus chers (par ex. Netflix)	8	54	11	78
Le succès à qui de droit	12	79	21	131
je préfère regarder des films/séries internationaux	3	24	5	37
La subvention n'apporte pas plus de succès	0	5	1	11
Considérations générales (par ex. mauvais projet, antipathique)	1	6	1	6
Autre	8	48	10	63
Réponses visiblement fausses / confusions	0	1	0	1
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	0	2	1	6
ne sais pas / aucun motif indiqué	39	247	81	518

Résultats pondérés. En raison des arrondis, la somme de tous les motifs peut dépasser 100 %. Les enquêtés-es ont parfois noté plus d'un motif et indépendamment de cela ils et elles ont aussi toujours été interrogés-es sur d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêtés-es. Le total général est donc supérieur à 100 %.

4.4 La résonance des arguments des votations

Différents arguments Pour et Contre ont aussi été présentés aux enquêtés-es pour recueillir leur jugement (tableau 17). Non seulement l'acceptation ou le refus ont été pertinents dans l'ensemble pour l'analyse de ces arguments mais de savoir quels arguments divisent les votants-es du Oui et du Non. De grandes différences d'évaluation des arguments entre les deux camps sont des signes que ces arguments ont été particulièrement pertinents pour la décision.

Les décisions de vote ont été prises sur des contenus assez bien fondés⁵: en moyenne 70 pour cent des votants-es ont approuvé le contenu des arguments Pour ou Contre, et ont aussi voté conformément à leur propre attitude argumentative.

DANS L'ENSEMBLE, les arguments Pour se concentrent sur le site de production suisse, la diversité des programmes et l'égalité avec d'autres pays. Les arguments Contre, en revanche, critiquent le fait de lier l'offre de films à leur origine, les atteintes à la liberté du marché en général ainsi que les augmentations des frais d'abonnement.

Il s'avère **EN DÉTAIL** qu'aucun **ARGUMENT POUR** n'est parvenu à convaincre une majorité. L'argument selon lequel le site de production suisse serait affaibli sans la loi, ce qui entraînerait une perte d'emplois et de contrats pour l'industrie locale, est celui qui a recueilli le plus grand nombre de voix favorables (68%). L'affirmation selon laquelle seul un quota garantit une matière cinématographique proche de notre culture et de notre pays, et donc une plus grande diversité de programmes, a recueilli un taux d'approbation similaire parmi les votants-es (64%). De plus, 55 pour cent des votants-es estiment que la Suisse ne fait qu'introduire ce qui est en vigueur depuis longtemps dans l'UE et que cela ne change rien pour les consommateurs-trices. Pour les trois arguments favorables, des pourcentages similaires de votants-es contre s'y opposent (66%, 64% resp. 50%), ce qui montre que les trois arguments Pour ont été fortement polarisés.

Parmi les **ARGUMENTS CONTRE**, l'un d'entre eux a recueilli une majorité d'avis favorables (53%) : selon lui, il est injuste de lier l'offre de films à une origine particulière. 76 pour cent des personnes ayant voté Non sont du même avis et recueillent, avec 42 pour cent, une courte majorité des personnes ayant voté Oui. Mais le fait que ce soit finalement le consommateur ou la consommatrice qui soit pénalisé-e, car les frais d'abonnement augmenteraient en raison de l'obligation d'investir, est uniquement apte à convaincre les personnes ayant voté Non (61%). Les personnes ayant voté Oui sont 56% à ne pas être d'accord (total 38% d'approbation). Le troisième argument Contre, selon lequel les entreprises privées seraient contraintes de subventionner un secteur particulier avec leurs recettes et que cela constituerait une atteinte inutile à la liberté économique, n'a pas obtenu la majorité (35% d'approbation). Toutefois, 61 pour cent des votants-es en faveur du Non ont approuvé cet argument.

⁵ [Lien vers l'article SPSR de Milic \(2015\)](#)

Tableau 13: Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants-es en faveur du Oui et du Non (en %)

Arguments pour		D'accord	pas d'accord	ne sais pas / pas de réponse
Sans cette loi, le site de production suisse sera affaibli. Des emplois et des contrats pour l'industrie locale sont perdus.	Total	42	35	23
	Votants-es en faveur du Oui	68	16	16
	Votants-es en faveur du Non	11	66	23
Seul un quota garantit une matière cinématographique proche de notre culture et de notre pays. Il garantit une plus grande diversité de programmes.	Total	41	35	24
	Votants-es en faveur du Oui	64	18	18
	Votants-es en faveur du Non	13	64	23
La Suisse veut simplement introduire ce qui est en vigueur depuis longtemps dans l'UE. Rien ne change pour les consommatrices.	Total	39	32	29
	Votants-es en faveur du Oui	55	21	24
	Votants-es en faveur du Non	21	50	29
Arguments contre				
Il est injuste de lier l'offre de films à une origine particulière. Si les productions étrangères sont meilleures, elles doivent être montrées et rémunérées en conséquence.	Total	53	26	21
	Votants-es en faveur du Oui	42	41	17
	Votants-es en faveur du Non	76	7	17
En fin de compte, c'est le consommateur ou la consommatrice qui sera pénalisé(e), car l'obligation d'investissement entraînera une augmentation des frais d'abonnement aux services de streaming.	Total	38	37	24
	Votants-es en faveur du Oui	26	56	19
	Votants-es en faveur du Non	61	16	23
Les entreprises privées sont contraintes de subventionner un secteur particulier avec leurs revenus. C'est une atteinte inutile à la liberté économique.	Total	35	41	24
	Votants-es en faveur du Oui	19	62	20
	Votants-es en faveur du Non	61	16	23

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison des arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 % Exemple de lecture pour le premier argument : 42 pour cent de tous les votants-es (ainsi que 68 % de tous les votants-es en faveur du Oui et 11 % de tous les votants-es en faveur du Non) se sont rangés derrière l'argument Pour selon lequel le site de production suisse serait affaibli sans la loi. Des emplois et des contrats pour l'industrie locale seraient perdus. 35 pour cent de l'ensemble des votants-es ont indiqué ne pas être d'accord et 23 pour cent ont répondu « ne sais pas / pas de réponse ». N pour l'ensemble des arguments : Total 2'006, votants-es en faveur du Oui 1216, votants-es en faveur du Non 631.

5 Loi sur la transplantation

5.1 La situation de départ, projet et recommandations

En modifiant la loi sur la transplantation, le Conseil fédéral et le Parlement souhaitent provoquer un changement de paradigme dans la réglementation du don d'organes. Il s'agit ainsi d'augmenter les chances des patients de recevoir un organe. Les personnes qui ne souhaitent pas faire don de leurs organes doivent le mentionner de leur vivant (solution d'opposition). Si une personne ne s'y est pas opposée, on considère qu'elle souhaite faire don de ses organes. Cela correspond à un changement de stratégie, car jusqu'à présent, c'était la règle de l'approbation qui s'appliquait en Suisse. Elle stipule qu'un consentement actif de la personne concernée doit être obtenu pour un prélèvement d'organes.

La loi sur la transplantation modifiée est un contre-projet à l'initiative populaire « Promouvoir le don d'organes - sauver des vies ». Leur projet était basé sur le passage à la solution de l'opposition, mais sans que les proches n'aient leur mot à dire. L'initiative populaire a été retirée à la condition que la loi sur la transplantation modifiée entre en vigueur.

Un comité composé de spécialistes et de membres de partis bourgeois de droite a lancé avec succès un référendum contre la loi sur la transplantation. Il a abouti avec 55'357 signatures valables, raison pour laquelle il a été soumis à la votation populaire.

D'un point de vue politique, seule l'UDC s'oppose à la loi sur la transplantation, tous les autres grands partis se prononcent en sa faveur.

La modification de la loi sur la transplantation est adoptée le 15 mai 2022 par 60.2 pour cent de Oui. La loi sur la transplantation a obtenu plus de votes positifs en Suisse romande (78.7%) qu'en Suisse italienne (65.6%) et en Suisse alémanique (54.5%)⁶.

⁶ [Lien d'accès à une analyse de l'OFS par région linguistique et type d'agglomération](#)

5.2 La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux

DANS L'ENSEMBLE, différents sous-groupes ont, selon des paramètres politiques, voté en majorité Oui (tableau 18). Seuls les participants-es qui se situent eux/elles-mêmes à l'extrême droite de l'éventail politique, celles et ceux qui ont de la sympathie pour l'UDC et celles et ceux qui ne sont pas affiliés-es à un parti ont majoritairement voté Non. Les questions de confiance ont également joué un rôle déterminant dans la décision de vote.

Il s'avère **EN DÉTAIL** que les personnes se classant plutôt à l'extrême gauche ou à gauche ou au centre en termes d'**IDÉOLOGIE** politique ont majoritairement voté Oui (89%, resp. 78 %, 52 %, resp. 51 %). Par contre, les personnes de l'extrême droite (34 %) ont clairement voté Non. L'approbation a nettement diminué du pôle politique de gauche vers celui de droite.

Les **PRÉFÉRENCES PARTISANES** reflètent ce schéma : tandis que les sympathisants-es des Verts ont voté à 85 pour cent Oui, les sympathisants-es respectivement du PS et du PVL ont fait de même avec 84 pour cent et 73 % de Oui. Les sympathisants-es du Centre et du PLR ont également voté majoritairement Oui (60% resp. 55%). En revanche, les sympathisants-es de l'UDC ont suivi le mot d'ordre du parti et ont rejeté le projet (31% de Oui).

La part de Oui est aussi en légère corrélation avec la **CONFIANCE** envers différents acteurs et institutions : les personnes qui ont une confiance moyenne à (très) faible envers la science ou l'Office fédéral de la santé publique ont voté Non. De même, les personnes qui témoignent une grande confiance aux églises libres (36% de Oui) ou une (très) faible confiance envers la médecine conventionnelle (31% de Oui). La confiance témoignée aux acteurs du système de santé a également joué un rôle marginal : seules les personnes ayant une confiance élevée à très élevée dans le personnel soignant et une confiance au moins moyenne dans les chirurgiens ont voté Oui.

En outre, la majorité des personnes qui ont voté Oui sont celles qui défendent **LES VALEURS PERSONNELLES** selon lesquelles la Suisse devrait suivre l'air du temps (74% de Oui) ou qui ont des valeurs mitigées à ce sujet (60%). Mais celles et ceux qui souhaitent plutôt protéger les traditions ont voté Non (38% de Oui).

Tableau 14: Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des votants-es effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	60.2	1918	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=.38***
complètement à gauche (0-2)	89	229	± 4
à gauche (3-4)	78	402	± 4
au centre (5)	52	481	± 4.5
à droite (6-7)	51	402	± 4.9
complètement à droite (8-10)	34	244	± 6

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Sympathie pour un parti			V=0.4***
UDC	31	285	± 5.4
PLR	55	341	± 5.3
Le Centre	60	219	± 6.5
PVL	73	160	± 6.9
PS	84	317	± 4
Verts	85	164	± 5.4
autre parti	59	104	± 9.5
aucune	48	149	± 8
Confiance envers la science			V=0.3***
très réduite à réduite (0-4)	27	141	± 7.3
moyenne (5)	48	215	± 6.7
élevée (6-7)	52	413	± 4.8
très élevée (8-10)	73	1084	± 2.7
Confiance envers l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)			V=.34***
très réduite à réduite (0-4)	29	273	± 5.4
moyenne (5)	49	294	± 5.7
élevée (6-7)	70	521	± 3.9
très élevée (8-10)	72	799	± 3.1
Confiance envers les églises libres			V=.16***
très réduite à réduite (0-4)	65	1222	± 2.7
moyenne (5)	59	226	± 6.4
élevée (6-7)	50	112	± 9.3
très élevée (8-10)	36	103	± 9.3
Confiance envers la médecine classique			V=.23***
très réduite à réduite (0-4)	31	140	± 7.7
moyenne (5)	52	248	± 6.2
élevée (6-7)	57	469	± 4.5
très élevée (8-10)	70	1016	± 2.8
Confiance envers le personnel soignant			V=.15***
très réduite à réduite (0-4)	42	63	± 12.3
moyenne (5)	39	133	± 8.3
élevée (6-7)	60	401	± 4.8
très élevée (8-10)	64	1292	± 2.6

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Confiance envers les chirurgiens			V=.11**
très réduite à réduite (0-4)	46	94	± 10.1
moyenne (5)	54	230	± 6.5
élevée (6-7)	59	454	± 4.5
très élevée (8-10)	65	1089	± 2.8
Valeurs personnelles : « Une Suisse qui va avec son temps ou une Suisse qui protège ses traditions » ?			V=.28***
Esprit du temps	74	735	± 3.2
Valeurs personnelles mitigées	60	702	± 3.6
Protéger les traditions	38	426	± 4.6

Les paramètres sociodémographiques énoncés (tableau 19) montrent que l'approbation varie de manière significative en fonction de **L'ÂGE**, **DE LA FORMATION** et **DU REVENU**, sachant que les puissances d'effet sont moyennes à réduites.

DANS L'ENSEMBLE, seulement un sous-groupe de paramètres sociaux a en majorité voté Non : Les personnes dont le revenu du ménage ne dépasse pas 3'000 CHF. Tous les autres sous-groupes ont en majorité voté Oui.

EN DÉTAIL, les **JEUNES** ont plus fréquemment voté Oui que les moins jeunes : Ainsi par exemple 69 pour cent de l'ensemble des personnes âgées de 18 à 29 ans ont voté Oui, alors que 50 % des personnes de 70 ans et plus ont fait de même. **LES PERSONNES D'UN NIVEAU DE FORMATION ÉLEVÉ** ont également voté plus souvent Oui que celles ayant bénéficié d'une formation moins longue. Enfin, les personnes appartenant aux **MÉNAGES AUX REVENUS LES PLUS ÉLEVÉS** ont voté plus nettement en faveur du Oui que celles dont les ménages ont des revenus moyens ou faibles.

Tableau 15: Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des votants-es effectifs-ves)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Total	60.2	1918	
Age			V=.17***
18-29 ans	69	209	± 6.3
30-39 ans	76	229	± 5.5
40-49 ans	62	264	± 5.9
50-59 ans	60	408	± 4.8
60-69 ans	57	379	± 5
70 ans et plus	50	429	± 4.7

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Sexe			V=.03
Femmes	61	971	± 3.1
Hommes	59	947	± 3.1
Niveau de formation			V=.22***
sans formation postobligatoire	56	164	± 7.6
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	49	616	± 4
Maturité/Formation professionnelle supérieure	60	496	± 4.3
École technique/Université/EPF/Doctorat	75	583	± 3.5
Revenu du foyer			V=.13**
jusqu'à 3'000 CHF	46	79	± 11.1
3'000 - 5'000 CHF	57	214	± 6.7
5'000 - 7'000 CHF	62	310	± 5.4
7'000 - 9'000 CHF	63	278	± 5.7
9'000 - 11'000 CHF	71	264	± 5.5
plus de 11'000 CHF	67	449	± 4.3

5.3 Les motifs

Les principaux motifs d'un Oui ou d'un Non ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les **MOTIFS DU OUI** (tableau 20) se classent en trois catégories. Les arguments les plus fréquemment cités en faveur du Oui peuvent être regroupés sous le mot-clé « sauver des vies » (50% des premières indications, soit 65% de toutes les indications). Viennent ensuite les affirmations sur le thème général de l'absence de contrainte (6% resp. 12%) et le souhait d'accorder de l'attention à ce thème (5% resp. 11%).

L'argument principal « **SAUVER DES VIES** » concerne surtout le fait que les transplantations sauvent des vies (23% resp. 29%), qu'il faut plus de donneurs-euses (13% resp. 15%) et que la solution de l'opposition mène à plus de donneurs-euses (8% resp. 10%).

En ce qui concerne l'aspect « **PAS DE CONTRAINTE** », les personnes ayant voté Oui ont le plus souvent mentionné que la loi proposait une solution simple (4% resp. 7%) et que le caractère facultatif était maintenu (2% resp. 4%).

Un autre argument de nature secondaire est l'**ATTENTION** témoignée à ce thème. Les personnes ayant voté Oui citent par exemple le fait que la solution de l'opposition mènerait à une meilleure connaissance du don d'organes (2% resp. 4%) et que les proches n'auraient pas à prendre de décision (1% resp. 3%).

Tableau 16: Motifs de décision Pour (en % des votants-es en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
Sauver des vies	50	641	65	824
La transplantation sauve des vies	23	302	29	376
besoin de plus de donateurs-trices	13	166	15	197
La solution de l'opposition entraîne une augmentation du nombre de donateurs-trices	8	91	10	115
Pas de contrainte	6	67	12	127
solution simple	4	40	7	73
Le volontariat demeure	2	22	4	43
Accorder de l'attention à ce thème	5	70	11	135
La solution de l'opposition mène à une meilleure connaissance du don	2	23	4	46
Les proches n'ont pas à décider	1	19	3	36
Considérations générale (par ex. bon projet, sympathique)	13	178	17	242
Autre	2	30	5	64
Réponses visiblement fausses / confusions	0	4	0	7
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	1	14	1	20
ne sais pas / aucun motif indiqué	23	333	71	1004

Résultats pondérés. En raison des arrondis, la somme de tous les motifs peut se situer légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêtés-es ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ils et elles ont aussi toujours été interrogés-es au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêtés-es. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Parmi les **MOTIFS DU NON**, trois arguments ont figuré au premier plan (tableau 21) : Les personnes qui ont voté Non se réfèrent au droit à l'intégrité corporelle (54% de toutes les premières indications, resp. 71% de toutes les indications) et à la crainte des conséquences indésirables (7%, resp. 12%).

Le **DROIT À L'INTÉGRITÉ CORPORELLE** a été le plus souvent cité comme motif de refus : les personnes ayant voté Non ont indiqué sous ce mot-clé que seul un consentement explicite au don devrait être autorisé (21%, resp. 27%), que son propre corps lui appartient - même après sa mort (9%, resp. 11%) et que la solution de l'opposition viole les droits de l'homme (7%, resp. 9%).

Le deuxième groupe de motifs de refus comprend **LES CRAINTES DE CONSÉQUENCES INDÉSIRABLES** de la modification de la loi : en font partie la crainte d'un usage abusif, par exemple par manipulation (3%, resp. 6%) ou le risque de trafic d'organes (2%, resp. 3%).

Tableau 17: Motifs de décision Contre (en % des votants-es en faveur du Non)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
Droit à l'intégrité corporelle	54	307	71	402
seul le consentement explicite est autorisé pour le don	21	118	27	140
mon corps m'appartient même après ma mort	9	63	11	74
La solution de l'opposition viole les droits de l'homme	7	44	9	53
Crainte des conséquences indésirables	7	36	12	59
Crainte d'un usage abusif (par ex. manipulation/opération)	3	17	6	29
Risque de trafic d'organes	2	8	3	15
Considérations générales (par ex. mauvais projet, antipathique)	6	34	8	47
Autre	2	14	3	23
Réponses visiblement fausses / confusions	0	0	0	0
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	0	2	0	3
ne sais pas / aucun motif indiqué	29	163	72	422

Résultats pondérés. En raison des arrondis, la somme de tous les motifs peut se situer légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêtés-es ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ils et elles ont aussi toujours été interrogés-es au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêtés-es. Le total général est donc supérieur à 100 %.

5.4 La résonance des arguments des votations

Le tableau 22 montre le degré d'approbation et de refus des arguments par les personnes interrogées, sachant qu'une distinction est faite aussi entre les votants-es en faveur du Oui et celles et ceux en faveur du Non. Plus ces différences étaient importantes et plus elles étaient pertinentes pour la décision relative à la loi sur la transplantation.

Dans l'ensemble, la décision de vote reposait sur des motifs très solides : 89 pour cent des votants-es ont plutôt approuvé le contenu des arguments Pour ou Contre respectifs, et ont aussi voté en conséquence.

DANS L'ENSEMBLE, les arguments Pour ont nettement mieux convaincu que les arguments Contre. Les trois arguments Pour ont été approuvés par la majorité des votants-es, tandis que les arguments Contre ne le sont absolument que dans un cas, mais un deuxième argument Contre a obtenu une majorité relative.

Les **ARGUMENTS POUR** recueillent une approbation majoritaire au sein de l'ensemble de l'électorat : 63 pour cent estiment que la nouvelle réglementation soulage les proches, car ils et elles n'ont plus besoin de prendre de décisions dans l'intérêt du défunt en cas de décès. 62 pour cent sont d'accord sur le fait que les dons d'organes sauvent des vies et doivent donc être encouragés par l'État. Ces deux arguments polarisent toutefois fortement les votants-es du Oui et du Non. Par ailleurs, 60 pour cent des personnes interrogées estiment qu'il y a trop peu de dons d'organes en Suisse et que d'autres pays ont déjà réussi à mettre en place des solutions similaires.

Sur les trois **ARGUMENTS CONTRE**, seuls deux obtiennent une majorité. Le fait que le don d'organes soit une décision personnelle et que l'État ne doive pas s'en mêler a convaincu 57 pour cent des votants-es. Parmi les personnes qui ont voté Non, 92 pour cent suivent cet argument, contre 33 pour cent seulement parmi les personnes qui ont voté Oui. Et le deuxième argument contraire le plus fort polarise aussi clairement : parmi les personnes qui ont voté Non, 89 pour cent estiment que le prélèvement d'organes sans consentement explicite viole le droit à l'autodétermination et à l'intégrité corporelle, contre 23 pour cent parmi les personnes qui ont voté Oui. Dans l'ensemble, cette affirmation ne recueille qu'une majorité relative d'approbation (49% de Oui). Le fait qu'il ne soit pas clair à quel moment une personne est vraiment morte et ce qui se passe après, et que le don d'organes ait donc un impact trop vaste, a convaincu 74 pour cent des personnes ayant voté Non, mais seulement 13 pour cent des personnes ayant voté Oui. Au total, ceci se traduit par un soutien de 38 pour cent en faveur de cet argument.

Tableau 18: Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants-es en faveur du Oui et du Non (en %)

Arguments pour		d'accord	pas d'accord	ne sais pas / pas de réponse
La nouvelle réglementation soulage les proches parents, car ils et elles n'ont plus à décider à la place du défunt en cas de décès.	Total	63	29	8
	Votants-es en faveur du Oui	87	9	4
	Votants-es en faveur du Non	28	61	11
Les dons d'organes sauvent des vies et doivent donc être encouragés par l'État.	Total	62	30	7
	Votants-es en faveur du Oui	90	7	4
	Votants-es en faveur du Non	24	67	10
En Suisse, nous n'avons pas assez de dons d'organes. D'autres pays ont déjà introduit avec succès un régime de transplantation similaire pour résoudre ce problème.	Total	60	19	21
	Votants-es en faveur du Oui	86	2	12
	Votants-es en faveur du Non	24	45	31
Arguments contre				
Le don d'organes est une décision personnelle. L'État ne doit pas s'en mêler.	Total	57	37	7
	Votants-es en faveur du Oui	33	61	6
	Votants-es en faveur du Non	92	4	4
Le prélèvement d'organes sans consentement explicite viole le droit à l'autodétermination et à l'intégrité corporelle.	Total	49	42	9
	Votants-es en faveur du Oui	23	69	8
	Votants-es en faveur du Non	89	4	7
Il est difficile de savoir à quel moment une personne est réellement morte et ce qui se passe ensuite avec son corps et son esprit. La nouvelle réglementation sur le don d'organes va donc trop loin.	Total	38	49	13
	Votants-es en faveur du Oui	13	76	11
	Votants-es en faveur du Non	74	12	13

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison des arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Exemple de lecture pour le premier argument : 63 pour cent de tous les votants-es (ainsi que 87% de tous les votants-es Pour et 28% de tous les votants-es Contre) se sont ralliés-es à l'argument du Pour, selon lequel la nouvelle réglementation soulagerait les proches parents, car ils et elles n'auraient plus à décider à la place du défunt en cas de décès. 29 pour cent de l'ensemble des votants-es ont indiqué ne pas être d'accord et 8 pour cent pour cent ont répondu « ne sais pas / pas de réponse ». N pour l'ensemble des arguments : Total 2'006, votants-es en faveur du Oui 1'337, votants-es en faveur du Non 581.

6 Frontex

6.1 La situation de départ, projet et recommandations

La crise migratoire de 2015 ayant montré que les moyens financiers et humains du corps de garde-frontières et de garde-côtes étaient insuffisants, l'UE a décidé de renforcer Frontex, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, et met en œuvre cette réforme depuis 2019. La Suisse, qui participe à Frontex depuis 2011, veut également participer à son développement et adopter ainsi le règlement de l'UE. D'une part, il est prévu d'augmenter le personnel de 6 postes à temps plein par an jusqu'à 40 d'ici 2027, selon les besoins. D'autre part, la contribution financière devrait passer de 24 à approximativement 61 millions de francs suisses en 2027. Dans la foulée, l'organe indépendant chargé des droits fondamentaux, qui supervise les activités sur le terrain, sera également renforcé.

Le comité « No Frontex Referendum », soutenu par le réseau militant de gauche, dit Migrant Solidarity Network, a lancé un référendum contre ce financement supplémentaire. Ils critiquent le fait que Frontex soit liée à des violations des droits de l'homme et à ce qu'ils appellent des « pushbacks » illicites. En participant au financement, la Suisse est coresponsable de l'isolationnisme de l'Europe. De plus, en tant qu'État non-membre de l'UE, la Suisse n'aurait qu'un droit de vote limité dans l'organisation de Frontex, mais paierait une part disproportionnée de son budget.

Le Conseil fédéral et le Parlement soutiennent le projet, car le contrôle des frontières extérieures de l'espace de Schengen renforce la protection de la Suisse et protège le pays d'une immigration incontrôlée. Ce n'est que si la Suisse participe à Frontex qu'elle pourra contribuer à façonner l'orientation du corps de garde-frontières et de garde-côtes. De plus, un Non entraînerait des conséquences désastreuses, car la Suisse risquerait d'être exclue de l'espace Schengen/Dublin.

Seuls le PS, les Verts et l'UDF disent Non, l'UDC, le PLR, les Verts libéraux, Le Centre et le PEV s'engagent pour le Oui. Le projet est accepté par 71.5 pour cent des voix et dans tous les cantons.

6.2 La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux

DANS L'ENSEMBLE, la plupart des groupes politiques ont majoritairement approuvé l'extension de Frontex (tableau 23). On a constaté des majorités de refus parmi les personnes qui se positionnent elles-mêmes à l'extrême gauche, parmi celles qui ne font pas confiance à la police ou qui sont favorables à une Suisse sans armée, ainsi que de justesse parmi les partisans du PS et des Verts. D'autres orientations politiques des personnes, comme la confiance envers le Conseil fédéral ou l'UE ou le Parlement à Berne, expliquent certes des différences significatives dans le comportement de vote, mais pas des majorités diverses.

Dans le **DÉTAIL**, on constate que les personnes de l'extrême gauche (23% d'opinions favorables) ont nettement rejeté le projet, alors que les personnes du reste de l'éventail de gauche (63%) ainsi que du centre et de la droite ont déjà voté avec une nette majorité en faveur du Oui. Quant aux **SYMPATHIES POLITIQUES**, les partisans de l'UDC ont clairement suivi le mot d'ordre du Oui avec 78 pour cent. Les partisans du PRD, du Centre et des Verts libéraux étaient largement unis derrière les mots d'ordre du Oui. Seules de courtes majorités ont suivi les mots d'ordre de Non du PS (46% de Oui) et des Verts (42%).

Alors que la sympathie politique révèle plus de différences, c'est moins le cas pour la **CONFIANCE**, en particulier la confiance envers l'UE, en soi peu marquée, n'a guère été déterminante dans la décision. Celles et ceux qui n'ont qu'une confiance limitée dans l'UE ont néanmoins approuvé à 72 pour cent le développement d'une agence européenne. Si tant est que le Oui ait été l'expression d'une confiance dans le travail du Parlement fédéral et du Conseil fédéral. Plus la confiance accordée aux institutions suisses est élevée, plus le pourcentage de Oui est important. Dans la police, le lien est clair : Celles et ceux qui ne lui faisaient pas confiance ont voté majoritairement Non, tous les autres groupes ont en revanche voté Oui avec une nette majorité.

Les **VALEURS PERSONNELLES** politiques n'ont guère occupé le devant de la scène lors de ce vote : L'attitude vis-à-vis des institutions de sécurité était cependant importante. Celle et ceux qui souhaitent une Suisse sans armée (part de Oui de 35%) ont majoritairement rejeté l'extension de Frontex. Les personnes qui souhaitent l'égalité des chances pour les étrangers ont été plus critiques (54 pour cent de Oui) que celles qui ont des valeurs personnelles mitigées (85%) ou qui souhaitent que les Suisses soient favorisés-es (83%).

Tableau 19: Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des votants-es effectifs-ves)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	71.5	1763	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=.51***
complètement à gauche (0-2)	26	218	± 5.8
à gauche (3-4)	63	359	± 5
au centre (5)	88	443	± 3
à droite (6-7)	88	377	± 3.3
complètement à droite (8-10)	82	235	± 4.9

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Sympathie pour un parti			V=.45***
UDC	78	267	± 4.9
PLR	95	322	± 2.4
Le Centre	88	202	± 4.5
PVL	92	157	± 4.2
PS	46	285	± 5.8
Verts	42	152	± 7.9
autre parti	53	101	± 9.8
aucune	78	124	± 7.3
Confiance envers l'Union européenne (UE)			V=.04
très réduite à réduite (0-4)	72	640	± 3.5
moyenne (5)	69	399	± 4.5
élevée (6-7)	70	410	± 4.4
très élevée (8-10)	74	244	± 5.5
Confiance envers la police			V=.28***
très réduite à réduite (0-4)	44	150	± 8
moyenne (5)	55	212	± 6.7
élevée (6-7)	71	438	± 4.3
très élevée (8-10)	81	933	± 2.5
Confiance envers le Conseil fédéral			V=.19***
très réduite à réduite (0-4)	56	146	± 8.1
moyenne (5)	59	264	± 5.9
élevée (6-7)	71	453	± 4.2
très élevée (8-10)	79	852	± 2.7
Confiance envers le Parlement fédéral à Berne			V=.15***
très réduite à réduite (0-4)	65	227	± 6.2
moyenne (5)	66	400	± 4.7
élevée (6-7)	70	533	± 3.9
très élevée (8-10)	82	532	± 3.3
Valeurs personnelles : « une Suisse avec une armée puissante ou une Suisse sans armée »			V=.45***
armée puissante	87	860	± 2.3
Valeurs personnelles mitigées	73	512	± 3.9
sans armée	35	346	± 5

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Valeurs personnelles : « une Suisse offrant une égalité des chances à la population étrangère ou une Suisse offrant de meilleures chances à la population suisse »			V=.32***
l'égalité des chances pour les étrangers	54	639	± 3.9
Valeurs personnelles mitigées	85	508	± 3.1
de meilleures chances pour les Suisses	83	524	± 3.2

DANS L'ENSEMBLE, il n'y a eu qu'un seul sous-groupe sociodémographique qui a voté (presque) majoritairement contre le projet : les 30-39 ans. Les autres groupes étaient parfois nettement plus nombreux à être d'accord. La corrélation selon l'**ÂGE** est relativement forte, alors que les différences selon **LE SEXE**, le **NIVEAU DE FORMATION** et le **REVENU** ne sont pas marquées.

Dans le **DÉTAIL**, on constate que **LES PLUS ÂGÉS-ES** ont davantage voté pour l'extension de Frontex que les plus jeunes, les 30-39 ans n'étant que 47 pour cent à voter en faveur du projet. Les femmes ont clairement approuvé le projet avec une majorité de 67 pour cent, les hommes encore plus nettement avec 76 pour cent. Les personnes aux niveaux de formation les plus élevés étaient un peu plus critiques dans l'ensemble que les autres. Les universitaires ont également voté en faveur du projet avec 62 pour cent. Les personnes aux catégories de revenus inférieures, mesurées en fonction du revenu du ménage, étaient un peu plus critiques dans l'ensemble que celles aux catégories de revenus supérieures. Les différences ne sont toutefois que de nature graduelle.

Tableau 20: Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des votants-es effectifs-ves)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	71.5	1763	
Age			V=.26***
18-29 ans	59	170	± 7.4
30-39 ans	47	200	± 6.9
40-49 ans	68	239	± 5.9
50-59 ans	73	381	± 4.4
60-69 ans	79	361	± 4.2
70 ans et plus	83	412	± 3.6
Sexe			V=0.1***
Femmes	67	860	± 3.1
Hommes	76	903	± 2.8

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Niveau de formation			V=.17***
sans formation postobligatoire	75	153	± 6.8
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	80	551	± 3.4
Maturité/Formation professionnelle supérieure	73	458	± 4.1
École technique/Université/EPF/Doctorat	62	548	± 4.1
Revenu du foyer			V=.11*
jusqu'à 3'000 CHF	65	72	± 11.1
3'000 - 5'000 CHF	67	195	± 6.6
5'000 - 7'000 CHF	62	273	± 5.8
7'000 - 9'000 CHF	77	265	± 5.1
9'000 - 11'000 CHF	71	250	± 5.7
plus de 11'000 CHF	73	421	± 4.3

6.3 Les motifs

Les principaux motifs d'un Oui ou d'un Non ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les **MOTIFS DU OUI** (tableau 25) indiquent que l'aspect de la politique de sécurité était plus prononcé que celui de la politique européenne. Les motifs peuvent être grossièrement classés en trois principales catégories : Renforcer les frontières (44% des premières indications, resp. 72% de toutes les indications), respecter les accords de Schengen (16%, resp. 31%) et empêcher les violations des droits de l'homme (en y participant) (3%, resp. 9%).

Pour les trois catégories principales, certains arguments ont été cités avec une particulière fréquence : Dans la catégorie « **RENFORCER LES FRONTIÈRES** », la sécurité de la Suisse (13% resp. 18%) ou la coopération avec l'UE en matière de frontières (9% resp. 18%) ont été le plus souvent citées. De même, la contribution de la Suisse à la protection des frontières a été pour certains-es une raison importante de voter Oui dans le domaine de l'orientation de la politique de sécurité (7% resp. 13%).

Un deuxième argument principal ciblait le volet de la **POLITIQUE EUROPÉENNE** : Le renforcement des relations de la Suisse avec l'UE a été partiellement cité dans ce contexte (6% resp. 12%), la mise en danger de l'accord de Schengen n'est que rarement évoquée (0% resp. 2%).

En ce qui concerne la **QUESTION DES DROITS DE L'HOMME**, on peut distinguer deux indications spécifiques. La participation (2% resp. 6%) et l'aspect du processus d'amélioration continue de Frontex (0% resp. 1%).

Tableau 21: Motifs de décision Pour (en % des votants-es en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
Renforcer les frontières	44	521	72	873
Sécurité/protection de la Suisse	13	148	18	207
Coopération avec l'UE dans le domaine des frontières	9	117	18	230
La Suisse doit contribuer	7	94	13	166
Respecter les accords de Schengen	16	232	31	397
Renforcer les relations entre l'UE et la Suisse	6	100	12	179
Ne pas risquer l'accord de Schengen	0	7	2	19
Prévenir les violations des droits de l'homme	3	43	9	123
Seuls ceux qui participent peuvent améliorer Frontex (voix au chapitre)	2	29	6	77
Frontex s'améliore constamment	0	8	1	14
Considérations générales (par ex. mauvais projet, antipathique)	1	23	2	25
Autre	1	13	2	23
Réponses visiblement fausses / confusions	0	0	0	0
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	2	41	2	48
ne sais pas / aucun motif indiqué	33	471	79	1083

Résultats pondérés. En raison des arrondis, la somme de tous les motifs peut se situer légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêtés-es ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ils et elles ont aussi toujours été interrogés-es au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêtés-es. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Parmi les **MOTIFS DE REFUS**, les « pushbacks » illicites et les violations des droits de l'homme qui en découlent ont clairement occupé le premier plan (tableau 26). La réduction des violations des droits de l'homme (27% de toutes les premières indications, resp. 33% de toutes les indications) constituaient le motif principal. En outre, des critiques générales à l'égard de Frontex ont été exprimées (18% resp. 32%) ainsi que le souhait que les fonds soient utilisés à d'autres fins (9% resp. 12%).

L'argument le plus souvent cité pour le Non est la nécessité de **RÉDUIRE LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME**. Le fait que Frontex viole les droits de l'homme a été mentionné le plus souvent comme citation individuelle (26% resp. 32%). Certains-es ont également déclaré que cela n'était pas compatible avec les valeurs suisses et que Frontex était co-responsable des expulsions.

La **CRITIQUE DIRECTE ADRESSÉE À FRONTEx** a en outre été une motivation importante pour les votants-es du Non. Les scandales impliquant des collaborateurs de Frontex ont été cités individuellement (5% resp. 7%), de même que le fait que des fonds supplémentaires ne servent à rien (3% resp. 4%).

La troisième catégorie principale souhaitée était d'**INVESTIR LES FONDS DIFFÉREMMENT**. Une politique solidaire à l'égard des réfugiés-es (4% resp. 5%) et l'investissement dans des voies de fuite sûres (3% resp. 3%) étaient les indications individuelles les plus importantes.

Tableau 22: Motifs de décision Contre (en % des votants-es en faveur du Non)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Réduire les violations des droits de l'homme	27	85	33	103
Frontex viole les droits de l'homme	26	80	32	97
Soutenir Frontex n'est pas compatible avec les valeurs suisses	0	2	1	3
Frontex est co-responsable des expulsions	1	3	1	3
Critique générale adressée à Frontex	18	83	32	131
Scandales impliquant les collaborateurs de Frontex	5	13	7	20
L'apport de fonds supplémentaires ne mène à rien	3	14	4	20
Investir les fonds autrement	9	32	12	46
promouvoir une politique migratoire solidaire	4	12	5	19
Investir des fonds pour des trajets de fuite sûrs	3	6	3	8
Considérations générales (par ex. mauvais projet, antipathique)	4	21	7	29
Autre	8	40	12	56
Réponses visiblement fausses / confusions	0	0	0	0
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté)	1	3	2	5
ne sais pas / aucun motif indiqué	34	155	71	320

Résultats pondérés. En raison des arrondis, la somme de tous les motifs peut se situer légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêtés-es ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ils et elles ont aussi toujours été interrogés-es au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêtés-es. Le total général est donc supérieur à 100 %.

6.4 La résonance des arguments des votations

Le tableau 27 montre le degré d'approbation et de refus des arguments par les personnes interrogées, sachant qu'une distinction est faite aussi entre les votants-es en faveur du Oui et celles et ceux du Non. Plus ces différences étaient importantes et plus elles ont été pertinentes pour la décision au sujet de l'extension de Frontex.

Dans l'ensemble, la décision de vote a reposé sur des motifs solides : 81 pour cent des votants-es ont plutôt approuvé le contenu des arguments Pour ou Contre respectifs, et ont aussi voté en conséquence.

DANS L'ENSEMBLE, les arguments Pour ont plutôt été aptes à convaincre que les arguments Contre. Il est toutefois exceptionnel qu'aucun des arguments en faveur du projet, considéré isolément, n'ait obtenu un soutien aussi élevé que le projet dans son ensemble.

Les **ARGUMENTS POUR** étaient tous susceptibles de réunir une majorité. De manière cohérente concernant les motivations, c'est la protection de Frontex contre la criminalité transfrontalière et l'immigration clandestine qui a obtenu le plus de soutien. 60 pour cent des votants-es étaient d'accord avec cet argument. 83 pour cent des votants-es en faveur du Oui ont accepté cet argument, mais 14 pour cent des votants-es en faveur du Non l'ont refusé. L'argumentation sur le fonctionnement de Frontex a obtenu des résultats très similaires : 59 pour cent des personnes interrogées ont estimé qu'il était judicieux de doter Frontex de fonds et de ressources supplémentaires - 80 pour cent des personnes ayant voté Pour, mais seulement 18 pour cent des personnes ayant voté Contre ont soutenu cette argumentation. L'argumentation sur les relations tendues entre la Suisse et l'UE était nettement moins convaincante. Au total, 52 pour cent étaient d'accord : chez les sympathisants-es, 65 pour cent, chez les non-sympathisants-es, 30 pour cent.

La force de persuasion des trois **CONTRE-ARGUMENTS** à évaluer est restée limitée. L'argumentation centrale des opposants au rôle de Frontex dans les « pushbacks » a certes convaincu 69 pour cent des votants-es du Non, mais seulement 26 pour cent des votants-es du Oui et 37 pour cent de l'ensemble des votants-es. 34 pour cent des votants-es ne pensaient pas que Frontex fonctionnerait mieux après son extension : 72 pour cent des personnes ayant voté Non, mais seulement 20 pour cent des personnes ayant voté Oui, sont donc pessimistes quant à l'impact de l'extension. Seuls 29 pour cent ont estimé qu'il serait préférable d'investir dans les gardes-frontières nationaux plutôt que dans Frontex. Cet argument n'était pas non plus susceptible de réunir une majorité parmi les votants-es du Non.

Tableau 23: Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants-es en faveur du Oui et du Non (en %)

Arguments pour		d'accord	pas d'accord	ne sais pas / pas de réponse
Une puissante protection des frontières extérieures de l'espace Schengen protège correctement la Suisse contre la criminalité transfrontalière et la migration clandestine.	Total	60	24	15
	Votants-es en faveur du Oui	83	7	9
	Votants-es en faveur du Non	14	70	16
Pour pouvoir continuer à assumer ses tâches de protection des frontières, Frontex a besoin de plus de fonds et de ressources.	Total	59	24	18
	Votants-es en faveur du Oui	80	7	13
	Votants-es en faveur du Non	18	69	13
Les relations entre la Suisse et l'UE sont déjà suffisamment tendues, il n'est pas nécessaire que la Suisse soit encore plus pointilleuse au sujet de la protection des frontières extérieures de l'UE.	Total	52	30	18
	Votants-es en faveur du Oui	65	24	11
	Votants-es en faveur du Non	30	49	22
Arguments contre		d'accord	pas d'accord	ne sais pas / pas de réponse
Frontex est responsable de la « forteresse Europe » et porte ainsi la responsabilité de nombreuses violations des droits de l'homme chez les réfugiés-es.	Total	37	43	21
	Votants-es en faveur du Oui	26	57	17
	Votants-es en faveur du Non	69	16	15
Le Frontex de l'UE ne fonctionne pas mieux, même s'il est renforcé.	Total	34	41	26
	Votants-es en faveur du Oui	20	58	23
	Votants-es en faveur du Non	72	9	18
La Suisse ne devrait pas investir plus d'argent dans la frontière extérieure de l'UE, mais mieux investir dans la protection nationale des frontières.	Total	29	53	19
	Votants-es en faveur du Oui	26	60	14
	Votants-es en faveur du Non	36	45	19

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison des arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 % Exemple de lecture pour le premier argument : 60 pour cent de tous-tes les votants-es (ainsi que 83 % de tous-tes les votants-es en faveur du Oui et 14 % de tous les votants-es en faveur du Non) se sont rangés derrière l'argument Pour selon lequel une puissante protection de l'espace Schengen protège correctement la Suisse contre la criminalité transfrontalière et la migration clandestine. 24 pour cent de l'ensemble des votants-es ont indiqué ne pas être d'accord et 15 pour cent ont répondu « ne sais pas / pas de réponse ». N pour l'ensemble des arguments : Total 2'006, votants-es en faveur du Oui 1'344, votants-es en faveur du Non 419.

7 Annexe

7.1 Rapport technique

Le présent rapport VOX repose sur l'enquête qui a suivi les votations suisses du dimanche, 15 mai 2022 et qui a été réalisée par l'Institut de recherche gfs.bern sur mandat de la Chancellerie fédérale suisse. L'enquête a été réalisée entre le 16 mai et le 7 juin 2022. Le tableau ci-après fournit un aperçu des principaux paramètres techniques de l'étude :

Tableau 24: Rapport technique abrégé

Paramètre	Caractéristique
Commettant	Chancellerie fédérale suisse
Population statistique	Électeurs-trices inscrits-es domiciliés-es en Suisse
Origine des adresses	Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès de la population des personnes et des ménages (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS)
Relevé de données	Questionnaire papier et en ligne
Nature du prélèvement d'échantillon Stratification par	au hasard Régions linguistiques, âge, sexe
Période d'enquête	16 mai au 7 juin 2022
Taille de l'échantillon	Taille minimale 3'000, taille réelle 3231 (papier : 1375 en ligne : 1856) n DCH : 1908 n FCH : 902 n ICH : 421 (papier : n DCH : 753 n FCH : 412 n ICH : 210 (en ligne : n DCH : 1155 n FCH : 490 n ICH : 211
Erreur type	± 1.7 point de pourcentage pour une valeur de 50% (et une probabilité de 95 %)

7.1.1 Relevé des données

La récolte des données a été effectuée en mode mixte (questionnaires en ligne ou papier). Le jour qui suivait les votations, les personnes tirées au sort dans l'échantillon brut recevaient une invitation postale pour prendre part à l'enquête. La lettre d'invitation était accompagnée d'un questionnaire sur papier afin de permettre aux personnes ciblées de participer de manière facultative.

Environ une semaine après la réception de la lettre d'invitation, un rappel était envoyé à toutes les personnes qui n'auraient pas rempli le questionnaire en ligne ou par écrit.

7.1.2 Echantillon brut

L'enquête est basée sur un échantillon tiré de la base de sondage pour les enquêtes sur les personnes et les ménages (SRPH) de l'Office Fédéral de la Statistique (OFS). La base de sondage utilise des données tirées des registres de population des communes et des cantons, mises à jour tous les trimestres. Ainsi, une couverture complète de la population cible (ayant le droit de vote suisse) est garantie.

L'échantillon brut est stratifié par région linguistique, âge et sexe. La population est divisée en trois strates linguistiques régionales (D/F/I), d'où sont tirés des échantillons aléatoires indépendants. L'échantillon global ainsi obtenu est stratifié de manière disproportionnée : les participants de Suisse française et italienne sont surreprésentés dans l'échantillon pour couvrir un nombre suffisant de cas de ces régions linguistiques dans l'enquête. Ainsi, les déclarations sont statistiquement fiables pour les petites régions linguistiques. Une méthode de pondération basée sur la conception corrige cette prépondérance lors de l'évaluation ultérieure des données pour les affirmations nationales (voir « Pondération » 8.1.4).

Sur les 7'500 adresses commandées auprès de l'OFS, nous en avons obtenu 7'640 plus une réserve non utilisée de 1'542 adresses. Ces adresses forment la base de l'enquête.

7.1.3 Échantillon net

Les échantillons nets de l'analyse VOX générés par cette enquête concernant la votation du 15 mai comprend au total 3'231 enquêtés-es (exploitation exhaustive : 43%), dont près de 59 pour cent proviennent de la Suisse alémanique (n=1'908), près de 28 pour cent de la Suisse francophone (n=902) et près de 13 pour cent de la Suisse italienne (n=421).

Tableau 25: Exploitation exhaustive des adresses

Paramètre	n
Échantillon brut SRPH	7'640
Retours postaux/Personnes-cibles décédées	65
Total adresses valides	7'575
Refus/déconnexions	74
nombre total d'entretiens réalisés	3'385
pas de réponse malgré notre rappel	4'116
Suppressions pour des motifs de qualité	154
Entretiens utilisés au final	3'231

Ceux qui ont participé à la votation sont nettement surreprésentés dans l'échantillon, mais l'écart (+22 points de pourcentage) se situe dans le cadre connu (voir autres analyses VOX). L'écart entre l'échantillon non pondéré et le résultat effectif est de +7,4 points de pourcentage pour la loi sur le cinéma, de +9,5 points de pourcentage pour la loi sur la transplantation et de +4,7 points de pourcentage pour Frontex.

Les données relevées ont été validées et plausibilisées par le gfs.bern. 154 entretiens n'ont pas satisfait aux exigences de qualité et ont été retiré du jeu de données final.

Les questions ouvertes ont été automatiquement codées au moyen d'un livre de code de qualité élaboré. Le jeu final de données contient les réponses codées ainsi que les indications originales des enquêtés-es.

Les données ont été anonymisées avant leur analyse. Les données relatives à la personne concrète et au domicile ont été détruites pour des raisons de protection des données.

Le jeu de données anonymisées afférent à la présente analyse VOX ainsi que le schéma de code afférent sont librement accessibles auprès de [Swissvotes \(Swissvotes.ch\)](https://www.swissvotes.ch).

7.1.4 Pondération

Dans un premier temps, l'échantillon net est pondéré comme le total dans une méthode de pondération fondée sur la conception. Cette pondération basée sur le design est centrée sur la correction de la surdistribution en Suisse francophone et italienne.

Dans un deuxième temps, la "Unit Non Response" (c'est-à-dire les cas manquants) est adressée. La pondération est calibrée sur la base de caractéristiques sociodémographiques, géographiques et politiques (notamment l'âge, le sexe, la langue, le canton, la préférence du parti, la participation et le comportement électoral), afin que l'échantillon net corresponde à la population suisse. A cet effet, on choisit un coefficient de pondération automatisé dans lequel la pondération est établie mécaniquement selon des critères prédéfinis en ce qui concerne l'écart maximum-minimal. La fréquence et l'ordre des différentes étapes de pondération se fondent uniquement sur des indicateurs quantitatifs, c'est-à-dire sur des écarts maximaux.

Un accent particulier est mis sur la pondération de la participation aux votes. Pour optimiser la modélisation de la participation, il n'est pas seulement fait appel à des données réelles de définition, mais aussi des données historiques de participation par âge, sexe et région linguistique.

L'apprentissage automatique permet d'identifier, dans une troisième étape, les relations entre la participation et le comportement de coordination et les caractéristiques démographiques. L'estimation des corrélations permet une projection des résultats sur les données de l'enquête structurelle suisse. A l'intérieur de ces données, des évaluations sont possibles sur la plus petite unité géographique (niveau communal). Ensuite, la distribution la plus probable de participation individuelle et de comportement vocal est déterminée à l'aide du "Hot-One-Encoding" à l'aide des estimations relatives de la participation et du comportement vocal ainsi que des données réelles de la commune.

Enfin, la pondération des variables démographiques et politiques sélectionnées dans les données collectées est effectuée dans une quatrième étape sur la base de ces données structurelles. L'agencement des données structurelles permet de ne pas appliquer la pondération politique uniquement sur la base de caractéristiques géographiques. Au contraire, les groupes de personnes définis par les caractéristiques existantes peuvent être pondérés en fonction de leurs valeurs modélisées.

7.1.5 Analyse et erreur type

Les valeurs de l'enquête font toujours l'objet d'une erreur aléatoire. L'analyse VOX indique un intervalle de confiance de 95 % pour chaque valeur déterminée. Ceci indique la fourchette dans laquelle la vraie valeur de la population se situe avec une probabilité de 95%.

L'intervalle de confiance dépend de la taille de l'échantillon ainsi que de la répartition des variables. Avec un rapport équilibré entre les pourcentages de voix pour et de voix contre (c'est-à-dire 50 % de voix pour et 50 % de voix contre) et une taille d'échantillon d'environ 1000 répondants, l'erreur de classement est +/-3,2 points. En d'autres termes, dans cet exemple, le pourcentage réel de voix se situerait entre 46,8 et 53,2 % (intervalle de confiance) avec une probabilité de 95 %.

La longueur de l'intervalle de confiance augmente avec la diminution du nombre d'interviews. Surtout pour de petits sous-groupes, l'erreur type est portée à une mesure qui nuit considérablement à la validité statistique des valeurs de l'échantillon.

Tableau 26: Erreur standard

Erreurs statistiques standard sélectionnées selon la taille de l'échantillon et la distribution de base		
Taille de l'échantillon	Erreur standard Distribution de base	
	50% à 50%	20% à 80%
N = 3'000	±1.8 points	±1.4 points
N = 2'200	±2.1 points	±1.7 points
N = 1'000	±3.2 points	±2.5 points
N = 600	±4.1 points	±3.3 points
N = 100	±10.0 points	±8.1 points
N = 50	±14.0 points	±11.5 points

Exemple de lecture : pour environ 1000 personnes interrogées pour une valeur déclarée de 50 %, la valeur effective se situe entre 50 % 3,2 points de pourcentage et 20 % 2,5 points de pourcentage. La plupart du temps, dans les sondages, on fixe un seuil de sécurité de 95 %, c'est-à-dire que l'on accepte une probabilité d'erreur de 5 pour cent selon laquelle le lien statistique établi n'existe pas dans la population. Les valeurs numériques sont basées sur la formule de la variance pour les échantillons aléatoires simples.

Lors de l'analyse de la décision de vote, seules les différences dans la décision matérielle, c'est-à-dire entre voix pour et voix contre, ont toujours été examinées. Ceux qui n'ont pas pu se souvenir ou s'en souvenir n'ont pas été pris en compte.

Le coefficient du V de Cramér a été utilisé comme référence pour les relations bivariées. Pour ce coefficient, aucune relation ne peut être établie pour une valeur de zéro et une relation complète pour une valeur d'un (grande force d'effet à partir de $V = 0,5$, force

d'effet moyenne à partir de $V = 0,3$ et petites forces d'effet de $V = 0.1$). Toutefois, les valeurs de différentes relations bivariées ne sont pas directement comparables, car le calcul du V de Cramér dépend du nombre de catégories de caractéristiques et du nombre de cas.

7.2 A propos de l'étude

7.2.1 Le projet VOX aujourd'hui

Après chaque vote fédéral, gfs.bern effectue une enquête représentative pour le compte de la Chancellerie Fédérale et interroge environ 3000 votants choisis au hasard. Il s'intéresse aux motivations des votants pour et contre la participation et les décisions. Avant chaque vote, nous rédigeons le questionnaire pour l'enquête VOX en collaboration avec le Dr Sébastien Salerno. L'épine dorsale de ce questionnaire est constituée par les questionnaires de précédentes analyses VOX/VOTO. Pour obtenir la valeur de la série de données, seules les questions spécifiques au modèle (par exemple les arguments pour ou contre un modèle) sont reformulées à chaque fois. L'élaboration du questionnaire relève de la compétence exclusive de gfs.bern.

Depuis novembre 2020, le sondage est mené en ligne et sur des questionnaires papier. Auparavant, les données ont été collectées par téléphone auprès de 1500 votants. Les questions relatives à la participation au vote, aux décisions de vote et aux votes sont au centre des préoccupations. En outre, des avis et des informations sur les médias sont demandés lors des votes. Les questions statistiques (par exemple, état civil et éducatif, origine, conditions de logement, etc.) constituent la fin de chaque enquête, car on connaît l'importance de telles variables pour les décisions politiques.

Une fois l'enquête terminée, toutes les données sont rendues anonymes. Les noms, adresses ou dates de naissance ne sont pas disponibles dans l'enregistrement pour analyse. Les dates de contact des étudiants sont effacées à la fin de l'enquête. Il n'est donc pas possible de tirer des conclusions individuelles. Les données sont publiées sous une forme anonymisée et peuvent être librement téléchargées depuis [Swissvotes](#). Les anciens enregistrements de données VOX seront également disponibles prochainement sur [Swissvotes](#). Les anciens rapports VOX le sont déjà.

7.2.2 Qui finance les études de VOX

La Chancellerie Fédérale suisse finance les études VOX. Elle a lancé, au nom du Conseil Fédéral, un appel d'offres et a ensuite chargé le chercheur gfs.berne de réaliser les enquêtes pour la législature en cours.

Vous trouverez plus d'informations sur le site vox.gfsbern.ch.

7.3 L'équipe du gfs.bern

LUKAS GOLDER

Co-directeur et président du conseil d'administration de gfs.bern, politologue et spécialiste des médias, MAS FH en management des communications, enseignant à la ZHAW

✉ lukas.golder@gfsbern.ch

Spécialités:

Analyses intégrées de la communication et des campagnes, analyses d'image et de réputation, analyses des médias / de l'effet des médias, recherche sur la jeunesse et le changement sociétal, votations, élections, modernisation de l'État, réformes des politiques de santé

Publications dans des recueils, magazines spécialisés, la presse quotidienne et sur Internet



MARTINA MOUSSON

Directrice de projets, politologue

✉ martina.mousson@gfsbern.ch

Spécialités:

Analyse de thèmes et problématiques politiques, votations et élections nationales (SRG-Trend, analyses VOX, baromètre électoral), analyses d'image et de réputation, analyses intégrées de la communication, analyse de contenus médiatiques, méthodes qualitatives, thèmes de société (recherche sur la jeunesse, racisme, familles, classe moyenne)



TOBIAS KELLER

Directeur de projet, scientifique spécialiste de la communication, docteur en philosophie

✉ tobias.keller@gfsbern.ch

Spécialités:

Communication politique, élections, votations, campagnes (numériques), veille thématique, analyses d'image et de réputation, analyses des médias, numérisation, réseaux sociaux, méthodes assistées par ordinateur, analyses quantitatives.

Publications dans des magazines spécialisés internationaux et nationaux, dans la presse quotidienne et sur Internet





AARON VENETZ

Chef de projets de données/programmeur

✉ aaron.venetz@gfsbern.ch

Spécialités:

Modélisations des données, méthodes qualitatives, recherches, analyse de données, programmations, analyses des médias, visualisations



OLGA JENZER

Collaboratrice scientifique, domaine Science des données

✉ olga.jenzer@gfsbern.ch

Spécialités:

Analyse des données, méthodes quantitatives et qualitatives, visualisations, recherches



MARGRET TSCHANZ

Collaboratrice de projet / Collaboratrice administrative

✉ margret.tschanz@gfsbern.ch

Spécialités:

Recherches, relectures, visualisations, administration de projets



ROLAND REY

Collaborateur administratif

✉ roland.rey@gfsbern.ch

Spécialités:

Publication de bureau, visualisations, administration de projets, administration de présentations

gfs.bern ag
Effingerstrasse 14
CH – 3011 Berne
+41 31 311 08 06
info@gfsbern.ch
www.gfsbern.ch

L'Institut de recherche gfs.bern est membre de l'Association suisse des recherches de marché et sociales, il garantit qu'aucun entretien n'a lieu à des fins – manifestes ou cachées – publicitaires, de vente ou de passation de commande.

Plus d'infos sur www.schweizermarktforschung.ch


Institute Member


Menschen. Meinungen. Märkte.